



# CONFORMITÉ COMMERCIALE

<b>No. de document:</b>	2-DR-APR-002
<b>Version:</b>	4.1
<b>Dépositaire:</b>	Gestionnaire, conformité réglementaire
<b>Approuvée par:</b>	Chef, ESG et Intégrité
<b>Date d'approbation:</b>	2023-12-08
<b>Date de révision:</b>	2023-12-08
<b>Publiée par:</b>	Intégrité
<b>Date de publication:</b>	2024-06-28

## Objectif

Cette **procédure** a pour objectif de définir les responsabilités, les processus et les mesures requises concernant la conformité aux **sanctions économiques** et au **contrôle des exportations**.

## Index des révisions

Version	Date de publication	Nature des révisions
01	2017-02-27	Version initiale.
02	2018-01-12	Fusion de la Politique Conformité commerciale internationale (No. 1006) et de la Procédure Opérationnelle Standardisée Contrôle des Exportations et conformité commerciale (No. 1756) dans la cadre de l'initiative de simplification.
2.1	2018-12-30	Changements mineurs, incluant les liens hypertextes du document.

Version	Date de publication	Nature des révisions
2.2	2020-01-21	Revue de la procédure, mais changements mineurs (nouvelle référence à l'instruction de travail sur le contrôle d'intégrité 360°, correction de l'hyperlien du registre sur le classement des pays).
03	2022-01-20	Revue complète de la procédure.
3.1	2023-06-05	Changements mineurs en lien avec le retrait du terme « contrat » du Glossaire d'entreprise et mise à jour du gabarit.
04	2023-12-08	Revue complète de la procédure. Publication avec le nouveau gabarit et un nouveau numéro de document. Le processus est révisé à la suite de la mise en œuvre du système de gestion des fournisseurs, tel que décrit dans la procédure Conformité.
4.1	2024-06-28	Changement de numéro de document, de 2-IN-APR-002 à 2-DR-APR-002. Mise à jour des hyperliens en raison du changement du domaine de AtkinsRéalis.

## 1. Champ d'application

Le *champ d'application* de cette *procédure* est défini dans le [Glossaire d'entreprise](#).

## 2. Public cible

Cette *procédure* s'applique à tout le *personnel* d'*AtkinsRéalis*.

## 3. Définitions

Tous les termes *en gras et en italique* sont définis dans le [Glossaire d'entreprise](#).

## 4. Procédure

### 4.1 Introduction

Le Canada ainsi que de nombreux pays dans lesquels *AtkinsRéalis* exerce ses activités ont mis en place des mesures de *contrôle des exportations* pour certaines catégories d'*articles*, de technologies, de logiciels et de services, ainsi que des *sanctions économiques* touchant certains pays, personnes et entités. Ces lois et règlements, administrés par différents organismes, peuvent exiger de *AtkinsRéalis* d'obtenir une autorisation pour exporter certains *articles* ou encore peuvent restreindre ou interdire tout commerce avec un pays, une entité ou une personne.

Les lois et les règlements en matière de *sanctions économiques* et du *contrôle des exportations* sont complexes. De nombreux éléments tels que les caractéristiques, le lieu d'origine et la destination d'un *article* ou encore la nature générale d'un *projet* ou d'une *transaction* déterminent s'il est possible de poursuivre une occasion d'affaires et indiquent si un *permis d'exportation* est nécessaire ou non. Par conséquent, lorsque des offres de services pour des *projets* ou des *transactions* commerciales à l'étranger sont envisagées, il est essentiel que ces risques soient identifiés, évalués et atténués avant la présentation de l'offre, la signature du *contrat* ou de toute autre forme d'engagement. Le même processus s'applique pour l'approvisionnement d'*articles*.

Cette procédure a été conçue dans le but de fournir des exigences de base ainsi que des renseignements permettant d'identifier les situations où il peut s'avérer nécessaire d'aller chercher un avis juridique ainsi que des conseils sur la conformité avant d'agir. Le **personnel d'AtkinsRéalis** doit suivre les étapes prévues au présent document afin d'assurer la conformité des exigences en lien avec les **sanctions économiques** et le **contrôle des exportations**.

## 4.2 Pays sanctionnés

Les **transactions** dans certains pays peuvent être interdites ou bien strictement réglementées par la loi. Avant d'entreprendre des activités commerciales dans un pays étranger, le **personnel d'AtkinsRéalis** doit s'assurer que le pays dans lequel les activités doivent avoir lieu n'est pas sanctionné ou bien soumis à un embargo. Les équipes commerciales, de développement des affaires, d'offres de services ou toute autre équipe, tel que déterminé par les gestionnaires du **secteur** ou de l'**unité d'exploitation**, doivent vérifier si le pays concerné est inscrit au [Registre sur le classement des pays](#), conformément aux sections « Risque relatif au pays » et « Emplacement du projet » de la politique [Hiérarchie des pouvoirs décisionnels](#) et doivent faire examiner et approuver tout **projet** impliquant des activités dans un **pays contrôlé** (indépendamment de la région).

## 4.3 Parties interdites

Les **transactions** avec certaines personnes ou certaines organisations peuvent également être restreintes ou interdites par la loi. Pour assurer la conformité de ces exigences, le **personnel d'AtkinsRéalis** doit effectuer un examen des **tiers** comme suit :

- **Clients**: Compléter le [formulaire de demande de contrôle d'intégrité 360°](#) , conformément à la section « Emplacement du projet » de la politique [Hiérarchie des pouvoirs décisionnels](#) et à l'instruction de travail [Demande de contrôle d'intégrité 360°](#).
- **Partenaires d'affaires et fournisseurs**: Initier une demande de vérification, au moyen d'une [Évaluation des risques liés à un engagement « ERA »](#), conformément à la section « Partenaires d'affaires et fournisseurs » de la procédure [Conformité](#) et à l'instruction de travail [Partenaires d'affaires](#).

## 4.4 Utilisation finale proposée et nature du produit ou de la technologie

Les mesures de **contrôle des exportations** sont mises en place afin de promouvoir la sécurité nationale et les politiques étrangères. Elles s'appliquent non seulement à certaines catégories d'**articles**, mais également à l'utilisation finale ultime d'un produit ou d'un **projet**.

Afin de déterminer si la nature générale d'un **projet** pourrait être soumise au **contrôle des exportations**, le **personnel d'AtkinsRéalis** doit répondre aux questions d'intégrité et de sécurité dans le [système d'approbation des projets](#). Le [responsable de l'intégrité](#) concerné doit être avisé de toute réponse positive afin de veiller à ce que les actions ou les mesures d'atténuation appropriées soient prises.

Afin de déterminer si un produit ou une solution technologique est assujéti au **contrôle des exportations**, le **personnel d'AtkinsRéalis** responsable des activités d'approvisionnement doit obtenir les renseignements suivants auprès des **fournisseurs** avant de finaliser les bons de commande :

- la confirmation à savoir si ces **articles** sont assujettis au **contrôle des exportations** (y compris les **articles** à double usage); et
- tout numéro sur la liste des marchandises d'Exportation contrôlée (Canada), numéro de classification du Contrôles des Exportations (ECCN) (É.-U.) ou tout autre numéro, tel que le numéro de référence, le cas échéant.

## 4.5. Exigence relative aux ententes ou aux contrats avec des tiers

Tout le **personnel** d'**AtkinsRéalis** doit s'assurer que les ententes (engagements, **contrats**, bons de commandes, lettres de mission, etc.) ou les **transactions** avec des **tiers** sont conformes aux lois en vigueur ainsi qu'aux **documents de gouvernance** applicables en matière de conformité commerciale et de **contrôle des exportations**. Pour plus d'information, le **personnel** d'**AtkinsRéalis** peut contacter son [Responsable de l'intégrité](#) ainsi que le **personnel d'approvisionnement autorisé**.

## 5. Exceptions et dérogations

Pour demander une exception ou une **dérogation** à cette **procédure**, veuillez consulter l'instruction de travail [Processus de dérogation](#) et utiliser l'[outil de demandes de dérogations](#).

## 6. Informations complémentaires

Pour des questions ou de plus amples informations au sujet de cette **procédure**, veuillez contacter votre [responsable de l'intégrité](#) ou le gestionnaire, conformité réglementaire.

---

### Contrôles et tâches relatifs à ce document

---

1. Les risques liés aux **sanctions économiques** et au **contrôle des exportations** doivent être identifiés, évalués et atténués avant la présentation de l'offre, la signature du **contrat** ou toute autre forme d'engagement.

2. Au moment d'entreprendre des activités commerciales dans un pays étranger, le **personnel** d'**AtkinsRéalis** doit veiller à ce que le pays dans lequel les activités doivent avoir lieu n'est pas sanctionné ou soumis à un embargo, comme suit :

- vérifier si le pays concerné se trouve sur le [Registre sur le classement des pays](#) conformément aux sections « Risque relatif au pays » et « Emplacement du projet » de la politique [Hiérarchie des pouvoirs décisionnels](#); et
- demander à un [responsable de l'intégrité](#) d'évaluer et d'approuver les risques pour tout **projet** comportant des activités dans un **pays contrôlé** (indépendamment de la région).

3. Le **personnel** d'**AtkinsRéalis** doit examiner et évaluer tous les **tiers**, comme suit:

- **Clients**: Compléter le [formulaire de demande de contrôle d'intégrité 360°](#), conformément à la section « Emplacement du projet » de la politique [Hiérarchie des pouvoirs décisionnels](#) et à l'instruction de travail [Demande de contrôle d'intégrité 360°](#); et
- **Partenaires d'affaires** et **fournisseurs**: Initier une demande de vérification, au moyen d'une [Évaluation des risques liés à un engagement « ERA »](#), conformément à la section « Partenaires d'affaires » de la procédure [Conformité](#) et à l'instruction de travail [Partenaires d'affaires](#).

4. Dans le cas d'activités dans un pays étranger ou d'exportations vers un pays étranger, le **personnel** d'**AtkinsRéalis** doit:

- répondre aux questions d'intégrité et de sécurité dans le [système d'approbation des projets](#) pour vérifier si la nature générale du **projet** pourrait être sujette au **contrôle des exportations**;
- demander à un [responsable de l'intégrité](#) d'évaluer et d'approuver tout risque identifié; et
- obtenir, pour les activités d'approvisionnement, une confirmation de la part des **fournisseurs** (avant de finaliser les bons de commande) que leurs **articles** (y compris les **articles** à double usage) sont soumis au **contrôle des exportations** ainsi que tout numéro sur la liste des marchandises d'Exportation contrôlée

---

(Canada), numéro de classification du Contrôle des Exportations (ECCN) (É.-U.) ou tout autre numéro de référence, le cas échéant.

---

5. Tout le **personnel** d'**AtkinsRéalis** doit s'assurer que les ententes et les **transactions** avec des **tiers**:
- respectent toutes les lois en vigueur, réglementation et **documents de gouvernance** applicables à la conformité commerciale et au **contrôle des exportations**.
- 

---

### Documents et réglementations connexes

---

Politique [Hiérarchie des pouvoirs décisionnels](#)

---

Procédure [Conformité](#)

---

Politique [Approvisionnement en biens et services](#)

---

Instruction de travail [Demande de contrôle d'intégrité 360°](#).

---

Instruction de travail [Partenaires d'affaires](#)

---